



Association du Conseil Paritaire
de la Carrosserie de Genève

98 rue de Saint-Jean – CP– 1211 Genève 3
058.715.38.21
info@acpcg.ch - www.acpcg.ch

Charges sociales sur les salaires (en vigueur au 1^{er} janvier 2023)

		Part patronale	Part du travailleur	Total
Régimes fédéraux	AVS - AI – APG	5.30 %	5.30 %	10.60 %
	Assurance chômage	1.10 %	1.10 %	2.20 %
Régimes cantonaux	Allocations familiales	2.34 %	0.00 %	2.34 %
	Assurance maternité	0.041 %	0.041 %	0.082 %
	Contribution en faveur de l'accueil de la petite enfance – LAPr (à Genève uniquement)	0.07 %	0.0 %	0.07 %
Contribution CCT	Contribution CCT, par personne et par mois	CHF 30.-	CHF 30.-	CHF 60.-

Genève, le 12 décembre 2022

Pour l'Association du conseil paritaire de la carrosserie de Genève (ACPCG)

Pour la délégation patronale


Sylvain DUPRAZ

Pour la délégation syndicale


Aldo FERRARI